



Remplacement de salariés et formation/reconversion

Par **d73**, le **29/08/2011** à **12:25**

Bonjour,

je voudrais savoir si un employeur peut remplacer un salarié vacataire par un autre plus qualifié, sans avoir proposé la formation adéquate au premier ?

C'est en substance, la question que je me pose. Car ma situation est un peu plus complexe.

Explication...

Depuis janvier 2001, je suis sous cdi comme "guide vacataire" (sic) pour un Office de Tourisme, qui avait un statut d'association 1901 (ceci dit, j'ai des fiches de paye depuis 1997).

En décembre 2009, la dissolution de l'association est prononcée pour pouvoir en faire un EPIC.

En 2010, aucune visite ne m'a été confiée. Je n'ai fait que croiser brièvement le directeur de l'EPIC, qui m'a dit qu'il me recontacterait. Il n'en a rien fait ; j'ai mis ça sur la transition entre assoc' et EPIC...

Étant aussi saisonnier (il faut bien manger tous les jours), je n'ai pas eu le temps de "mettre le siège" devant son bureau pour en savoir plus. Il est parti en décembre 2010.

En mars et avril 2011, j'ai réussi à trouver du temps pour me rendre (3 fois) à cet OT pour demander un entretien, qui m'a été systématiquement refusé : "pas le temps". Une semaine après la fin de la saison d'hiver, j'apprends par voie de presse et personne interposée que quelqu'un de plus qualifié que moi a été embauché par l'OT, qui refuse toujours de me recevoir, et n'a pas de directeur.

Au cours du printemps, je réussis à décrocher un RDV avec la plus haute instance de l'EPIC : le maire de la commune. RDV fixé au 20/06. Celui-ci me répond au mois d'août que : "Dans le cadre de la restructuration de l'Office de Tourisme, un Guide Interprète National a été recruté, mettant fin au besoin de vacataires pendant les périodes touristiques."

Au cours de l'été, je constate par moi même que c'est un des administrateurs de l'EPIC, retraité de l'éducation et pas du tout GIN, qui assure les visites dans une partie du site...

Je n'ai pas démissionné, et je n'ai pas été licencié ; aucune formation ne m'a été proposée, ni aucun reclassement, ni aucune pérennisation du poste.

Quels recours ai-je pour faire valoir que je suis leur salarié depuis 1997 (bénévole entre 1990 et 1997), que je parle anglais couramment, que j'ai fait des

études en histoires des arts, que je suis Guide du Patrimoine des Pays de Savoie pour leur compte depuis 1992, et que d'évoluer dans mon métier m'intéresse ?
Par avance, merci de vos réponses !